

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLEGLEY

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

MAIRIE

DE

VILLEGLEY

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Domaine :

VENTE TERRAIN

Sous-domaine :

**VENTE
D'UNE
PARCELLE**

OBJET :

**Parcelle
AZ 166
Commune/
Consorts SCI
VANESEBA**

N° 44/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 02 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 25 Septembre 2023

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Jean MAURY, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES.

Absents excusés : Michel GREFFIER, Christine SANCHEZ, Emilie BELUCHE.

Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Mme Vanessa SALANDINI a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune est saisie par la SCI VANESEBA qui désire acquérir une parcelle en vue de réaliser des bureaux et 4 maisons destinées à de la location.

Le cabinet GUENERET, géomètre, a été mandaté pour établir les documents d'arpentages, afin de constituer les parcelles correspondants aux besoins des intéressés.

Le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée, des documents établis pour la constitution de ce lot, il s'agit :

- De la parcelle cadastrée AZ n° 166, au lieu-dit La Pièce.

Le lot concerné est d'une superficie de 1 080 m².

Concernant le prix de vente, le Maire propose à ses collègues le même montant que celui établi pour les autres ventes. Il s'élève à 84 € le m².

Cette somme comprend notamment :

- La marge servant d'assiette sur la valeur ajoutée qui est de 70 €,
- Et la taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20% sur la marge de 70 € soit 14 €.

Ce qui donne un prix de vente de 75 600 € hors taxe et 90 720 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président :

- **APPROUVE** la vente d'un lot de 1 080 m² pour un prix total de 75 600 € soit 90 720 € TTC.

- **DIT** que le numérotage cadastral a été réalisé,

- **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents et actes liés à ces opérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20231002-20231002DEL44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain MARTY

